



**PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE RÉDACTION SUR LE GUIDE
POUR L'ÉTABLISSEMENT
DE RAPPORTS AU TITRE DE LA CONVENTION SUR L'EAU
ET EN CONTRIBUTION À L'INDICATEUR 6.5.2**

Genève, Suisse, 9-10 mai 2019

Qui se déroulera au Palais des Nations, salle VIII, et s'ouvrira à 10h00

Note d'information

Contexte et objectifs

Le premier établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD) et au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est déroulé au cours de l'année 2017. Un modèle d'établissement de rapports similaire a été envoyé à tous les pays, tant aux Parties qu'aux non-Parties à la Convention sur l'eau. Le modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention a été ajouté comme partie intégrante du modèle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2. des ODD. Plus spécifiquement, le modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention constitue les parties II à IV du modèle et vient compléter et étayer la partie I qui est consacrée au calcul de la valeur de l'indicateur 6.5.2 des ODD. Pour les Parties à la Convention sur l'eau, cela a permis de maximiser les synergies et les gains d'efficacité, en réalisant deux processus d'établissement de rapports en même temps. Pour les non-Parties, cela permis de compléter et d'étayer le calcul de l'indicateur 6.5.2 des ODD de la partie I. Tant pour les Parties que pour les non-Parties, le fait de compléter l'ensemble du modèle a permis de fournir une image plus détaillée de l'état d'avancement de la coopération, au-delà de la valeur de l'indicateur 6.5.2 des ODD.

Dans le premier cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, 38 Parties sur 40 ont établi des rapports au titre de la Convention et 107 sur 153 pays partageant des eaux transfrontières ont établi des rapports sur l'indicateur 6.5.2. des ODD.

Les expériences et enseignements tirés du premier établissement de rapports, en particulier les discussions engagées lors de la « Réunion technique sur le modèle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention sur l'eau » (Budapest, 16–17 janvier 2018) et au cours d'autres événements offrant des espaces de débat, organisés par la CEE-ONU, l'UNESCO et des partenaires, tels que les ateliers sous-régionaux pour l'Afrique centrale francophone (Douala, 4-6 juillet 2018) et pour l'Amérique du Sud (Montevideo, 22 - 23 novembre 2018), ont souligné la nécessité de fournir des indications supplémentaires quant à la façon de compléter le modèle d'établissement de rapports, afin de

clarifier les questions posées et la terminologie employée, de relever les défis communs, d'éviter les potentielles interprétations erronées, et de faciliter ainsi le remplissage du modèle en renforçant la qualité des rapports nationaux soumis.

À cet égard, à sa huitième session, la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (Astana, 10 - 12 octobre 2018) a décidé d'élaborer un guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention. La Réunion des Parties a également adopté une version révisée du modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention. Afin de continuer à tirer parti des synergies entre les deux processus d'établissement de rapports, la Réunion des Parties a également décidé que la prochaine série de rapports établis au titre de la Convention devrait être soumise d'ici juin 2020, de même que pour l'indicateur 6.5.2. Afin qu'il soit disponible à l'emploi pour les prochains établissements de rapports, le guide devra donc être finalisé d'ici la fin de l'année 2019.

Ce document technique devrait fournir des orientations sur la manière d'organiser le processus d'établissement de rapports et apporter des clarifications sur la façon de remplir le modèle, notamment en définissant les termes et la portée des questions. Le guide présentera également des exemples fournissant des illustrations pratiques sur la manière de compléter le modèle.

Afin d'appuyer l'élaboration du guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention, et sur l'indicateur 6.5.2 des ODD en mettant l'accent sur les parties II à IV du modèle, une réunion des représentants des pays – tant des Parties que des non-Parties à la Convention – et des experts internationaux, se déroulera les 9 et 10 mai 2019 à Genève.

Les objectifs principaux de la première réunion du groupe de rédaction consistent à :

- Tirer des enseignements du premier établissement de rapports, en particulier, examiner les questions relatives à l'établissement de rapports qui ont été soulevées à travers les rapports remis par les pays, les commentaires spécifiques reçus et les enseignements tirés de l'analyse des rapports réalisée par la CEE-ONU et l'UNESCO, et qui nécessitent l'élaboration d'orientations et de clarifications axées sur le modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau (parties II à IV du modèle sur l'indicateur 6.5.2 des ODD) ;
- Examiner et se mettre d'accord sur la portée et les objectifs du guide, notamment sa relation avec d'autres documents d'orientation pertinents pour l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, en particulier la méthode étape par étape pour calculer l'indicateur ;
- Examiner et poursuivre l'élaboration d'un premier projet de guide pour l'établissement de rapports, établi pour la réunion du groupe de rédaction, et formuler des suggestions pour son évolution future ;
- Compiler des exemples de coopération transfrontière illustrant les concepts et la signification de plusieurs questions contenues dans le modèle, tels qu'indiqués dans les rapports nationaux et fondés sur l'expérience des experts participants.

D'autres ateliers et débats seront organisés au cours de l'année 2019 pour préparer le deuxième cycle d'établissement de rapports.

Participants

La réunion du groupe de rédaction s'adresse aux experts chargés de compléter le modèle d'établissement de rapports ou de coordonner le processus d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention sur l'eau. Afin que la réunion se révèle interactive et effective, un nombre limité de représentants des pays issus de toutes les régions ODD sont conviés. Sont invités à la fois des Parties et des non-Parties à la Convention sur l'eau, et tant des pays ayant établi un rapport que ceux n'en ayant pas soumis, mais qui pourraient y procéder lors d'exercices d'établissement de rapports futurs. La réunion vise également à assurer une continuité avec les participants ayant assisté à la réunion technique sur le modèle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention sur l'eau, qui s'est tenue à Budapest, en janvier 2018. En outre, les invités sont issus de pays aux contextes d'eaux transfrontières différents¹. Parmi les participants, l'on comptera également des représentants de partenaires qui s'engagent à appuyer le deuxième établissement de rapports de différentes régions et qui offrent des contextes disciplinaires/sectoriels différents (droit, science et politique). Les pays suivants sont invités :

Algérie	Tchad	Iraq	Pays-Bas	Afrique du Sud
Autriche	Chine	Jordanie	Pakistan	Espagne
Bangladesh	Côte d'Ivoire	Kazakhstan	Panama	Tadjikistan
Bélarus	Égypte	Liban	Pérou	Tanzanie
Bosnie-Herzégovine	Finlande	Luxembourg	République de Moldova	Turquie
Botswana	Géorgie	Malaisie	Fédération de Russie	Ouganda
Brésil	Ghana	Mexique	Sénégal	États-Unis d'Amérique
Cambodge	Guatemala	Mongolie	Slovénie	Uruguay
Cameroun	Hongrie	Mozambique	Somalie	Viet Nam

¹ En amont / intermédiaire / en aval ; Aride / semi-aride / riche en eau ; Différentes utilisations primaires de l'eau (agriculture, hydroélectricité, domestique, industrielle) ; Partageant de multiples bassins transfrontières au titre d'un arrangement différent avec divers pays ; Ayant des arrangements opérationnels en place pour tous les bassins transfrontières ou n'ayant aucun bassin / peu de bassins couverts par des arrangements ; Partageant principalement des eaux de surface, tant des eaux de surface que des eaux souterraines, principalement des eaux souterraines.

Informations pratiques

La réunion se déroulera les 9 et 10 mayo 2019, à Genève, en Suisse. Elle s'ouvrira le jeudi 9 mai 2019, à 10h00 et prendra fin le vendredi 10 mai 2019, à 17h30. Elle se déroulera au Palais des Nations, salle VIII.

Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol.

Pour les pays éligibles, la CEE est en mesure de financer la participation d'un représentant par pays, comprenant un billet aller-retour pour Genève et une indemnité destinée à couvrir les frais de séjour. Pour soumettre une demande d'aide financière, veuillez envoyer le formulaire de demande d'aide financière ci-joint dûment rempli et signé à Mme Alexandra Boonekamp, au secrétariat de la CEE (alexandra.boonekamp@un.org) dans les plus brefs délais, et **le 1^{er} avril 2019 au plus tard.**

Les participants nécessitant un visa d'entrée pour la Suisse doivent en informer le secrétariat de la CEE (alexandra.boonekamp@un.org) au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa d'entrée sont ainsi priés de soumettre leur inscription dès que possible et d'entamer les procédures de demande de visa au moins cinq semaines avant la réunion.

Tous les participants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=drckQ> et **d'ici le 25 avril 2019.** Si vous nécessitez une assistance pratique concernant l'inscription, veuillez contacter le secrétariat de la CEE par courrier électronique (alexandra.boonekamp@un.org).

De plus amples informations, des documents pertinents et une note d'informations pratiques seront mis à disposition en temps voulu sur le site Internet suivant : <https://www.unece.org/index.php?id=51403>.

Pour toute question importante concernant la réunion, n'hésitez pas à contacter la CEE-ONU, au adresse suivante: transboundary_water_cooperation_reporting@un.org .